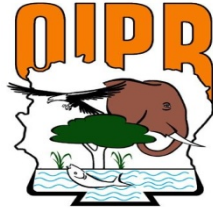


République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – travail

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Office Ivoirien des Parcs et Réserves



ETAT DE CONSERVATION DU PARC NATIONAL DE LA COMOË CÔTE D'IVOIRE

Février 2016

Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire) (N 227)

Résumé exécutif

Depuis 2003, le Parc national de la Comoé est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en raison de menaces résultant de la crise de 2002 en Côte d'Ivoire, à savoir (i) l'impact potentiel des troubles civils, (ii) le déclin des populations de grands mammifères en raison de la recrudescence du braconnage incontrôlé, (iii) l'absence de mécanisme de gestion.

Depuis la mission conjointe du Centre du Patrimoine mondial et de l'UICN pour l'évaluation de l'évolution de ces menaces en 2006, l'Etat partie a entrepris la reprise en main du bien et la restauration de son autorité sur l'ensemble de ce patrimoine.

En effet, le Projet d'appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves (PARC-CI) démarré en 2010 et les appuis des partenaires au développement a permis, dans un contexte socio-politique nettement amélioré, de mettre en place un système de gestion durable du Parc national de la Comoé.

A l'invitation de l'Etat partie, une mission de suivi réactif de l'état de conservation du Parc national de la Comoé (PNC) a été réalisée du 19 au 26 janvier 2013. Cette mission a mis à jour les mesures correctives adoptées à la 37^{ème} session du Cambodge et conclu, en définitive, que la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), bien que dégradée, est présente et peut être récupérée.

Faisant suite aux mesures proposées pour soutenir l'Etat partie en vue d'atteindre l'état de conservation souhaité lors des 38^{ème} et 39^{ème} sessions à Doha (Qatar) du 15 au 25 juin 2014 et à Bonn (Allemagne) du 28 juin au 8 juillet 2015, l'Etat partie a, dans le rapport SOC 2014, (i) confirmé officiellement l'inexistence de permis dans le bien, (ii) validé le plan de gestion du bien sur la période 2015-2024 y compris un plan de réhabilitation des infrastructures, (iii) mis en place un mécanisme de financement pérenne, (iv) réalisé un inventaire de la faune qui révèle que les menaces de braconnage, d'empiètement agricole et de transhumance sont contenues et que les effectifs des populations animales sont en « relative augmentation ».

Le présent rapport 2015 met en exergue les données des études sur les effectifs de grande faune en particulier les chimpanzés et les éléphants, réaffirme la mobilisation des partenaires techniques et financiers ainsi que l'engagement de l'Etat partie, et en définitif, les progrès accomplis pour le retrait du bien de la liste du Patrimoine en péril.

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

Rappelant la décision **38 COM 7A.35**, adoptée à sa 38e session (Doha, 2014),
Accueille favorablement les progrès continus effectués par l'Etat partie pour répondre aux menaces anthropiques qui pèsent sur le bien, et félicite en particulier l'Etat partie pour la réduction importante du nombre d'incidents signalés en matière d'empiètement agricole et de pâturage illégal, ainsi que pour la participation accrue des communautés locales aux patrouilles ;

L'Etat partie prend acte des félicitations adressées par le Comité du Patrimoine mondial pour les actions menées. L'Etat partie adresse ses remerciements à l'ensemble des partenaires pour les appuis apportés pour la conservation durable du Parc national de la Comoé et s'engage à poursuivre les efforts pour le retrait du bien de la liste du Patrimoine en péril.

Accueille également favorablement la confirmation par l'Etat partie qu'aucun permis d'exploitation minière n'a été accordé au sein des limites du bien , et réitère sa demande à l'Etat partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial une Évaluation d'impact environnemental (EIE) pour les deux permis d'exploration qui concernent des terrains immédiatement situés au nord du bien, qui devrait inclure une évaluation de leur impact potentiel sur la Valeur universelle exceptionnelle (VUE), conformément à la Note de conseil de l'UICN sur le patrimoine mondial : l'évaluation environnementale ;

L'Etat partie note avec attention la demande du Comité concernant le rapport d'Etude d'impact environnement pour les deux permis d'exploitation qui concernent des terrains immédiatement situés au nord du bien mais tient à apporter quelques précisions.

*La prospection (recherche) de la société NEWCREST MAINING est située dans une zone à plus de **20 km** de la limite du parc. Cette société connaît l'existence du parc et n'y est jamais intervenu. Plusieurs séances de sensibilisation en collaboration avec les autorités préfectorales et les collectivités (conseils régionaux) ont été menées à Téhini et Bouna pour expliquer l'importance du Parc national de la Comoé (PNC) aux populations et autres acteurs ainsi que les sanctions encourues pour les introductions frauduleuses.*

*La deuxième société dénommée AMPELA MAINING qui est basée à Doropo est localisée à plus de **85 km** de la limite du parc et sa recherche n'a aucun lien direct avec le parc. Le préfet de cette localité est membre actif du Comité de Gestion Locale du parc et intervient dans les séances de sensibilisation. Il est le garant du respect de la législation nationale et vaillant défenseur des intérêts du PNC.*

En tout état de cause, comme signifiée dans le SOC 2014, l'Etat n'a octroyé aucun permis au sein des limites du bien. Les sociétés concernées sont à l'étape de prospection et ne saurait se déroger à cette obligation importante au cas où une autre étape, autre que la prospection, serait nécessaire.

Par conséquent, une attention particulière et un suivi sont opérés par les secteurs de gestion du parc de sorte à faire déclencher cette procédure d'élaboration de l'EIE conformément à la législation en vigueur.

Note avec préoccupation l'augmentation rapide signalée du nombre de mines d'or illégales et du risque associé de braconnage, et prie instamment l'État partie d'apporter son soutien politique au niveau national pour garantir une mise à disposition adaptée des ressources humaines et financières et une application stricte de la loi pour répondre à cette menace ;

L'Etat partie partage la préoccupation du Comité mais tient à le rassurer des dispositions mises en place pour faire face à l'exploitation minière illégale sur tout le territoire national. Au niveau national, une interdiction de l'exploitation sur l'ensemble du territoire a été faite pour une période transitoire (4 mois) en octobre 2014 puis à une décision de rationalisation de cette activité devant être assujettie à une autorisation délivrée par le Ministère des Mines a été prise par le Gouvernement. Le premier ministre a lancé le 5 mars 2015 dernier un projet de rationalisation sur toute l'étendue du territoire. Ce projet comporte une phase de sensibilisation pour le recensement de tous les acteurs en vue de leur encadrement. Ensuite, les sites non autorisés seront purement et simplement déguerpis et fermés. L'Etat a, à ce jour, démarré le déguerpissement de nombre de sites non autorisés. Dans la région du Bounkani, à la périphérie Est du parc, les données de la Direction Régionale indiquent au 2 décembre 2015, 16 sites déguerpis et détruits.

Au niveau du PNC, le phénomène de l'introduction frauduleuse pour la recherche de l'or par les individus se fait par des machines détectrices de métaux. Ces machines sont systématiquement détruites lors de l'appréhension des individus. Deux patrouilles d'envergure ont été réalisées en mars 2015 et novembre 2015 pour balayer l'ensemble du parc de manière systématique pendant 12 jours. Aucun site d'installation d'orpailleur n'a été découvert dans le PNC même si des individus à la recherche de l'or ont été saisis. Pour la plupart des guinéens, maliens et burkinabé. Ceux-ci, lors des interrogatoires, disent avoir été informés de la possibilité de trouver de l'or dans la région.

Contrairement aux sites hors du parc où les individus s'établissent et déplacent des masses de terres, les endroits où les individus clandestins sont appréhendés présentent des dégradations limitées du relief. En outre, les zones où aucune présence humaine n'est constatée montrent une reprise de la végétation naturelle. Le braconnage associé lors de la recherche d'or qui pourrait mettre à mal les efforts entrepris est traité par la stratégie associant la surveillance et la sensibilisation.

Dans ce cadre, au cours de l'année 2015, plusieurs campagnes ont été réalisées à la périphérie du parc touchant plus de 64 villages riverains et plus de 2000 personnes. Une session extraordinaire du Comité de gestion locale, impliquant les autorités administratives, les responsables des mines, les gestionnaires et les populations locales a été tenue à cet effet grâce, entre autres, au projet du Conservation des Ressources naturelles (CORENA) du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Toutes ces actions semblent porter leurs fruits. A ce jour, les constats des missions de patrouilles du premier mois de l'année 2016 montrent une tendance à la baisse avec un abandon des zones initialement fréquentées et une réduction des nombre d'introduction à des fins de recherche d'or. De plus, les sanctions judiciaires des individus mis à la disposition de la justice sont en amélioration en 2015 avec plus de 43% de condamnations contre 16% en 2014 pour une moyenne annuelle d'environ 160 individus appréhendés, tous délits confondus.

Du point de vue des ressources financières, la Direction du parc dispose aujourd'hui de **300 millions de FCFA /an jusqu'en 2018** pour les charges récurrentes de gestion du PNC y compris la surveillance, les équipements, les frais de missions, etc. En 2015, elle a bénéficié exceptionnellement d'une dotation de 365 millions de francs CFA en attendant le démarrage effectif en 2016 du Projet de conservation du Parc national de la Comoé mettant l'accent sur les infrastructures du parc.

De 2010 à 2014, c'est en moyenne **150 millions de Fcfa hors salaires et primes des agents**, apportés à gestion du PNC. En 2015, 42 nouveaux fonctionnaires ont été affectés à la gestion du parc. Certains sont en formation spéciale de lutte anti-braconnage dite « formation de Commandos forestiers » pour lutter contre toutes les formes d'agressions.

De plus, l'Etat a consenti à mettre à la disposition des agents en service dans les parcs nationaux une prime de motivation (sujétion et contrainte liées à leur travail) et leur salaire de base est régulièrement payé.

Par ailleurs, le projet de conversion de dette entre la Côte d'Ivoire et l'Allemagne en cours de finalisation mettra à disposition du PNC un fonds de **10 millions d'euros** et a constitué par la même occasion un fonds de dotation de **10 millions d'euros** à la Fondation pour générer des intérêts qui serviront au financement du PNC après 2018. Au cours du projet, **5 millions d'euros** sont potentiellement identifiés pour réaliser d'autres investissements dans le PNC et sa périphérie. Les études de plausibilité et de faisabilité ont été faites. Un aide-mémoire a été signé en octobre 2014. Un contrat de financement et une convention séparée ont été signés en 2015 et l'assistance technique est en cours de recrutement pour le démarrage effectif du Projet de conservation du Parc national de la Comoé en 2016.

Dans ce projet, l'Etat apportera une contrepartie de plus de **4 millions d'euros** (pour les charges de participation des populations aux activités, les salaires et primes des agents et autres charges de fonctionnement).

De plus, la quasi-totalité du réseau des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire, bénéficie d'un budget de fonctionnement de plus de 2 milliards de FCFA (environ 3 millions d'euros) dans le cadre du projet CORENA. Des financements sur FEM 6 sont en cours de discussions pour l'appui aux aires protégées. Une phase 2 du CORENA est en cours de finalisation pour la période 2016-2020.

En d'autres termes et de façon très claire, la mobilisation des partenaires et de l'Etat de Côte d'Ivoire est telle que le problème de financement pour soutenir la conservation du Parc national de la Comoé ne se pose aucunement à ce jour, et ce, pour au moins les quatre prochaines années, et même au-delà, sauf cataclysme.

Tous les projets sous financements extérieurs bénéficient prioritairement et de façon systématique d'une contrepartie de l'Etat de Côte d'Ivoire pour assurer leur bon fonctionnement.

Demande à l'État partie de mettre en œuvre prioritairement le plan de réhabilitation afin de garantir la mise en œuvre effective des autres activités de gestion ;

L'Etat partie note cette demande avec grand intérêt car la mise en œuvre du plan contribuera effectivement à faciliter la mise en œuvre des autres fonctions de gestion et à démultiplier les acquis.

Le Plan de réhabilitation des infrastructures 2015-2020 découlant du Plan d'aménagement et de gestion est en cours de mise en œuvre avec l'attribution et le démarrage d'un contrat de reprofilage de 188 km de pistes intérieures en 2015 signé suite à un appel d'offres public.

Les entretiens manuels de pistes se poursuivent avec l'appui des associations villageoises de conservation et de développement avec lesquelles des conventions ont été signées. Ce sont 232 km de pistes entretenus en deux passages en 2015 en attendant les ouvertures mécaniques programmées.

Ces entretiens manuels favorisent les patrouilles de surveillance réalisées en collaboration avec les populations. En 2015, ce sont au total 2 patrouilles d'envergure, 187 patrouilles ordinaires et 9 patrouilles inopinées qui ont été réalisées par les agents pour un effort de patrouilles respectivement de 2300 hommes.jours, 9228 hommes.jours et 43 hommes.jours. L'effort de patrouilles des auxiliaires villageois est de 4085 hommes.jours.

Les échanges achevés avec les populations de la limite ouest, en particulier Koniéré, Gorowi et Amaradougou, ont permis, grâce à l'appui de l'UNESCO, de poursuivre la pose des bornes et panneaux sur les limites ouest du parc. Les difficultés d'accès à cette limite très accidentée entravent quelque peu les avancées de sorte que les travaux de pose de bornes s'achèveront dans les prochains mois.

Cependant, les infrastructures et équipements techniques à usage, administratif ou de logement identifiés seront pris en charge par le projet de Conservation du Parc national de la Comoé (PCPNC) financé par la Coopération financière allemande (KFW). En attendant son démarrage effectif, un montant de 65 millions a été mis à disposition par la KFW à travers la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire pour le reprofilage en régie de certaines pistes intérieures prioritaires du plan. Les travaux seront réalisés au cours du premier trimestre 2016.

Note également que les résultats du recensement aérien permettront la définition des indicateurs biologiques de l'État souhaité de conservation en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), et demande également à l'État partie, en concertation avec l'UICN et le Centre du patrimoine mondial, de définir les indicateurs biologiques et le calendrier de leur élaboration dès que des données supplémentaires seront disponibles sur la démographie des chimpanzés et des éléphants, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 40e session en 2016 ;

L'Etat partie, dans le cadre du Projet d'Appui à la relance de la Conservation des Parcs et Réserves (PARC-CI), a réalisé du 14 au 27 avril 2014 un second survol aérien pour comparer l'évolution de la faune du Parc national de la Comoé durant la période du projet (2010-2014). Les résultats de cet inventaire ont été fournis dans le rapport SOC 2014.

Les indicateurs définis et fournis dans le rapport SOC 2014 ont été transmis pour avis à l'UICN (annexe 1) ainsi qu'un aide-mémoire de l'ensemble des inventaires réalisés au Parc national de la Comoé depuis 1977.

*Pour l'essentiel, les **données nouvelles disponibles** ont été fournies suite à une étude conduite par Juan Lapuente, Chercheur associé de la Station de Recherche en écologie tropicale de la Comoé, sur une aire de 900 km² dans la partie Sud-Ouest du Parc national de la Comoé, sur les habitats forestiers et quelques habitats de savane.*

Durant l'étude, les observations ont été enregistrées à l'aide de caméra à déclenchement automatique disposées à différents endroits de l'aire d'étude. Elles ont permis par ailleurs de faire un film d'éducation environnementale montrant la diversité spécifique du parc.

Des données concernant les chimpanzés, les éléphants, les hippopotames, les buffles, les léopards et les hyènes ont été relevées.

Situation de l'éléphant

Les conclusions préliminaires de l'étude, en attendant les résultats finaux de M. Juan Lapuente, ont permis de confirmer la migration saisonnière d'éléphants entre le Sud-Ouest du Parc national de la Comoé et l'ex-zone GEPRENAF, mais aussi de constater qu'une partie de la population reste constamment dans le parc.

Elles ont révélé aussi que 96 % des crottes d'éléphants (n=272) trouvées sont en forêt et seulement 18 % sont en savane. Pour ce qui concerne les enregistrements vidéo d'éléphants, sur 12 vidéos d'éléphants seulement une a été enregistrée en savane.

*A cela, il a été indiqué que les 4 fois durant lesquelles des observations directes d'éléphants ont été faites, c'était en forêt. L'analyse de ces deux types d'observations montre que les éléphants observés au Parc national de la Comoé sont majoritairement des éléphants de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) excepté un mâle.*

Les mouvements migratoires et sorties pour se nourrir en savane, boire l'eau en rivières ou en mares sont nocturnes, les suivis aériens ne pouvaient donc pas les détecter, comme cela a été démontré suite aux suivis de 2008, 2010 et 2014.

Sur la base de ces résultats préliminaires, une étude pilote a été conduite par la Direction de Zone Nord-Est de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves en charge du Parc national de la Comoé. La méthodologie appliquée a consisté à disposer de façon systématique sur la partie sud du parc des blocs de 10 km x 10 km (figure 1).

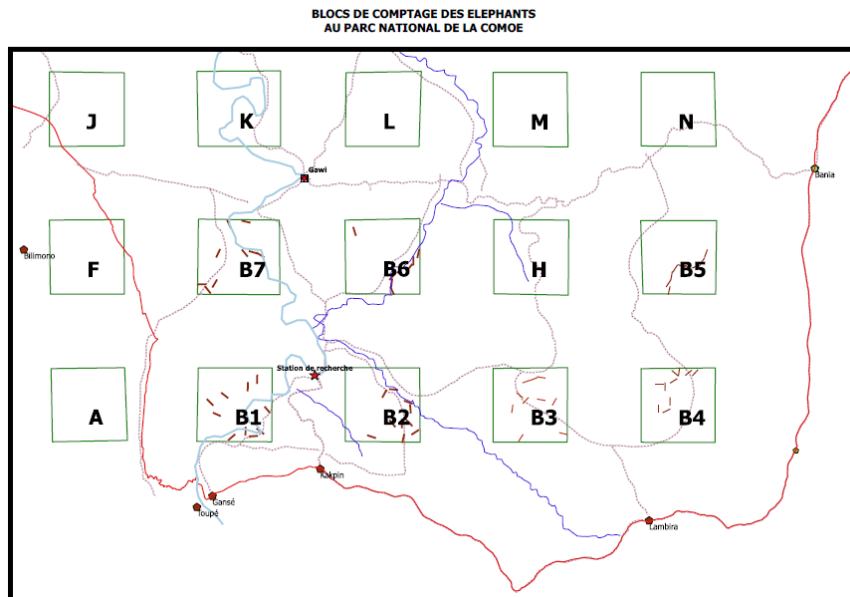


Figure 1 : design de comptage à pied des éléphants

Les blocs sont distants les uns des autres de 10 km. Parmi les blocs renfermant des galeries forestières ou des îlots forestiers, six blocs ont été échantillonnés. Dans chaque bloc 10 transects de 1 km ont été disposé de sorte à ce que le parcours puisse se faire uniquement en forêt. La collecte des données a été réalisée en début de saison des pluies entre juin et juillet 2015. Les équipes de collecte étaient composées de 6 personnes dont seulement 4 sont chargés de collecter principalement les indices de présence des éléphants (Crottes et traces) et autres types d'indices sur les transects. Les distances perpendiculaires ont été mesurées pour les crottes afin de pouvoir faire des estimations de densité et d'abondance.

Au cours des missions de collecte, plusieurs indices (crottes et traces) des éléphants ont été observés dans la plupart des blocs échantillonnés. Mais aucune observation directe d'éléphants n'a pu être faite. Cependant, de nombreuses traces fraîches ont pu être relevées. Au cours de ces missions, il avait été prévu de calculer le taux de déjection et de dégradation des crottes, ce qui devrait permettre de faire les estimations de densité et d'abondance ; mais les crottes retrouvées étaient pour la plupart dans leur dernier stade de dégradation. En attendant ces valeurs qui sont indispensables pour faire les estimations, le traitement des données collectées a permis d'identifier et de cartographier les zones de grandes fréquentation

des éléphants (figure 2). Cette localisation des éléphants dans le parc avait déjà été prédite par les missions de surveillance depuis 2012 (figure 3)

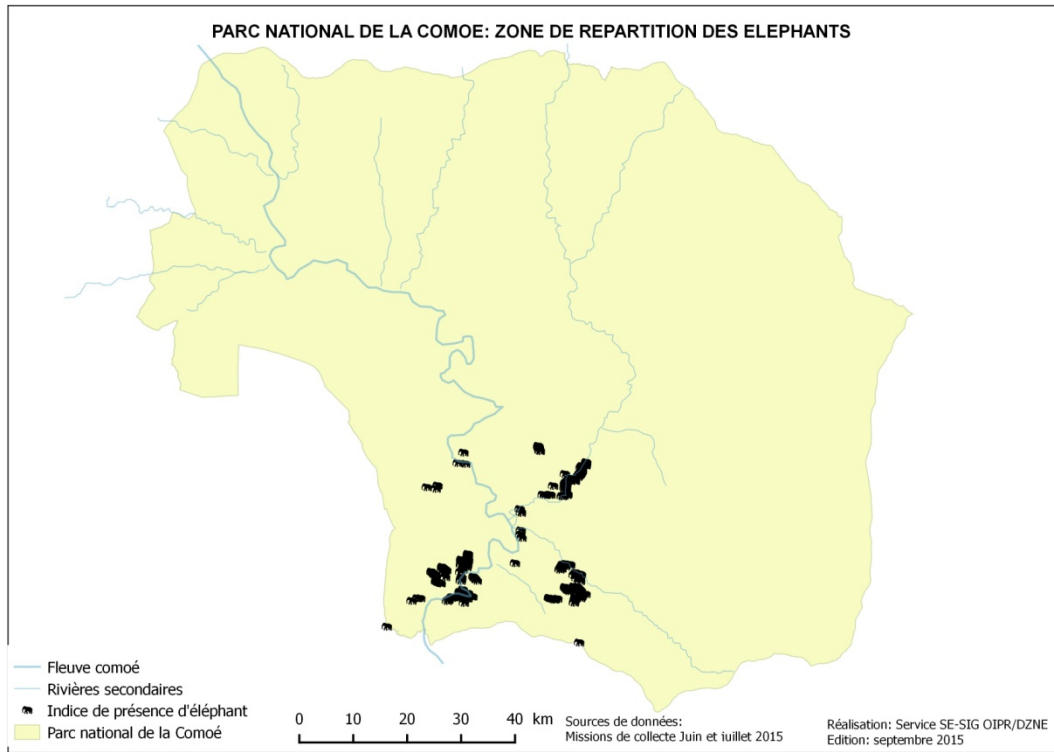


Figure 2 : cartographie les zones de grande fréquentation des éléphants en 2015

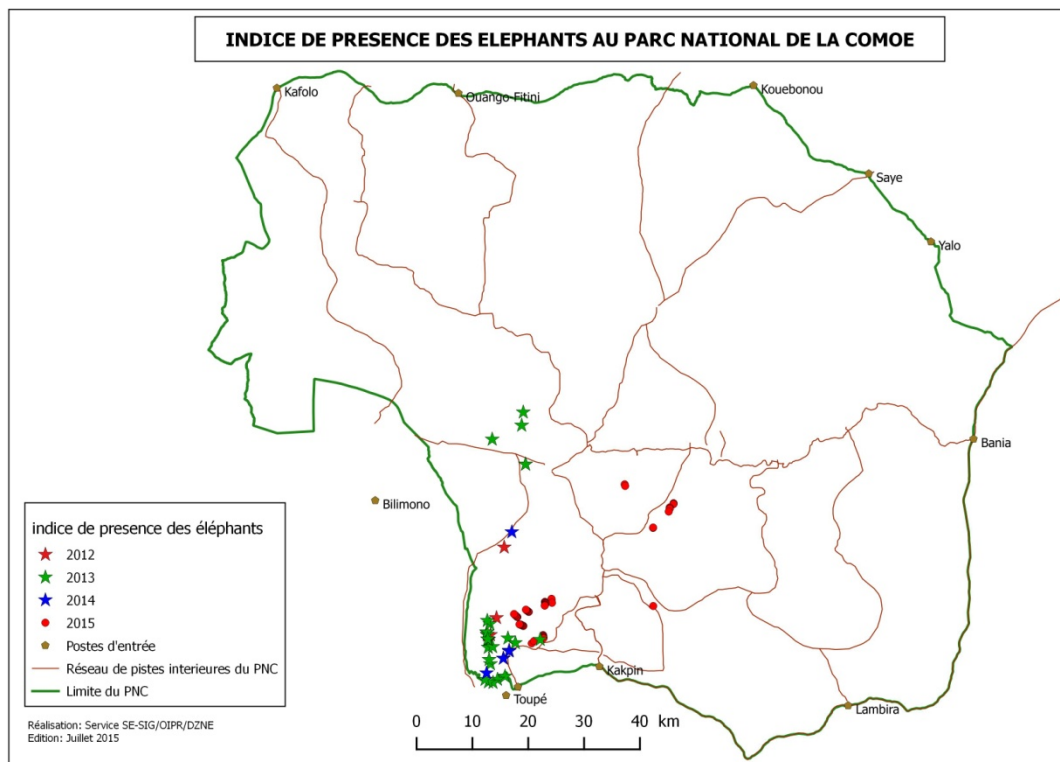


Figure 3 : zone de présence des éléphants de 2012 à 2015

Situation du chimpanzé

Le chimpanzé a été l'objectif prioritaire de l'étude durant les derniers 5 mois. De ce fait, une très grande quantité de données a été collectée à travers des observations directes et des enregistrements vidéo. La méthode traditionnelle pour estimer sa densité a toujours été le comptage des nids (standing crop nest counts). Cependant, il y avait un manque de données concernant le taux de dégradation spécifique des nids dans les conditions sèches du Parc national de la Comoé. Ce taux a été calculé pour la première fois et sera incessamment disponible.

Au cours des collectes des données, un groupe permanent de chimpanzé a été localisé à l'Est du fleuve Comoé, alors qu'il a toujours été dit qu'ils y étaient absents. Pour le chercheur, cette découverte permet de penser que l'espèce peut être présente dans plusieurs zones à l'est du PNC.

1533 nids ont été trouvés pour le moment avec seulement 2 ont été décrits en savane, près de la forêt. Pour le chercheur, cela signifie que faire des transects en savane est totalement inutile pour la détection des chimpanzés et l'estimation de sa densité. De ce fait, il suggère que le recensement soit effectué par échantillonnage stratifié, concentré exclusivement en forêt, par le biais de comptage des nids sur toute la longueur du transects en ligne (Standing crop nest counts), tout en mesurant la distance à la ligne pour chaque nid, pour ensuite l'appliquer au logiciel Distance pour les estimations.

Situation du buffle

*Les indices de présence des buffles trouvés durant l'étude de Juan Lapuente ont été plus repartis entre les zones de savane et de forêt, avec 49% des crottes et 37% des indices totaux trouvés en savane. Cependant, les 4 observations directes et les 4 vidéos issues des caméras à déclenchement automatique concernent les buffles des forêts (*Synceros caffer nana*), excepté 2 individus qui sont des buffles de savane. Selon le chercheur, même si quelques troupeaux de buffles peuvent être détectés grâce aux suivis aériens, la densité totale peut être sous-estimée, car la plus grande partie des effectifs reste en forêt pendant la journée. C'est pourquoi, il recommande de compléter le suivi avec un comptage des crottes sur les transects en forêt, afin de faire des estimations de densité proches de la réalité.*

Situation de l'hippopotame

La forêt galerie du fleuve Comoé, d'Iringou et de la Kongo a été parcourue. Des traces d'hippopotames sur toute la longueur de ces parcours, ainsi qu'en savane à proximité des grandes rivières et du fleuve ont été observées. Egalement, des observations directes et des enregistrements vidéo ont permis de confirmer leur présence, mais la densité de cette espèce n'est apparemment pas très grande et les animaux sont fréquemment silencieux.

Demande en outre à l'État partie de mettre en œuvre une méthodologie de suivi biologique solide et cohérente pour garantir le suivi régulier du rétablissement démographique de la faune sauvage au sein du bien, ce qui devrait faciliter la future revue des avancées effectuées en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;

En 2015, une étude commanditée par l'OIPR avec l'appui de la GIZ a permis d'évaluer la mise en œuvre du biomonitoring dans les aires protégées des écosystèmes de forêt et de savane et de proposer des méthodologies adaptées. C'est sur la base des conclusions de cette étude ainsi que des échanges entre l'OIPR, les universités de recherche, la Station de recherche et chercheurs que la stratégie de suivi écologique du Parc national de la Comoé a été analysée de façon participative puis validée. La version finale est disponible.

Cette stratégie définit les méthodologies pour le suivi de la faune et de la flore avec précision. Sa mise en œuvre est effective avec le suivi spécifique portant sur les éléphants et l'inventaire aérien des grands mammifères prévue en mars 2016 avec l'appui de la GIZ.

Elle a servi de base à la mobilisation de ressources financières auprès de l'UNESCO via l'UICN pour appuyer l'inventaire des éléphants dans le cadre du « Projet d'appui à la réhabilitation de deux sites du patrimoine Mondial en Péril en Afrique de l'Ouest ».

Demande par ailleurs à l'État partie d'inviter une mission conjointe de suivi réactif Centre du patrimoine mondial/UICN sur le bien pour examiner l'état de conservation du bien et les progrès effectués dans la mise en œuvre des points susmentionnés ;

*L'Etat partie remercie le Comité du Patrimoine mondial pour cette invite.
Cette mission sera sollicitée de façon officielle durant la période de février à mai 2016.*

2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat partie

Néant

3. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, merci de décrire toute restauration importante, altération et/ou toute nouvelle construction à l'intérieur de la zone protégée (zone centrale, zone tampon et/ou corridors) qui pourrai(en)t être entreprise(s).

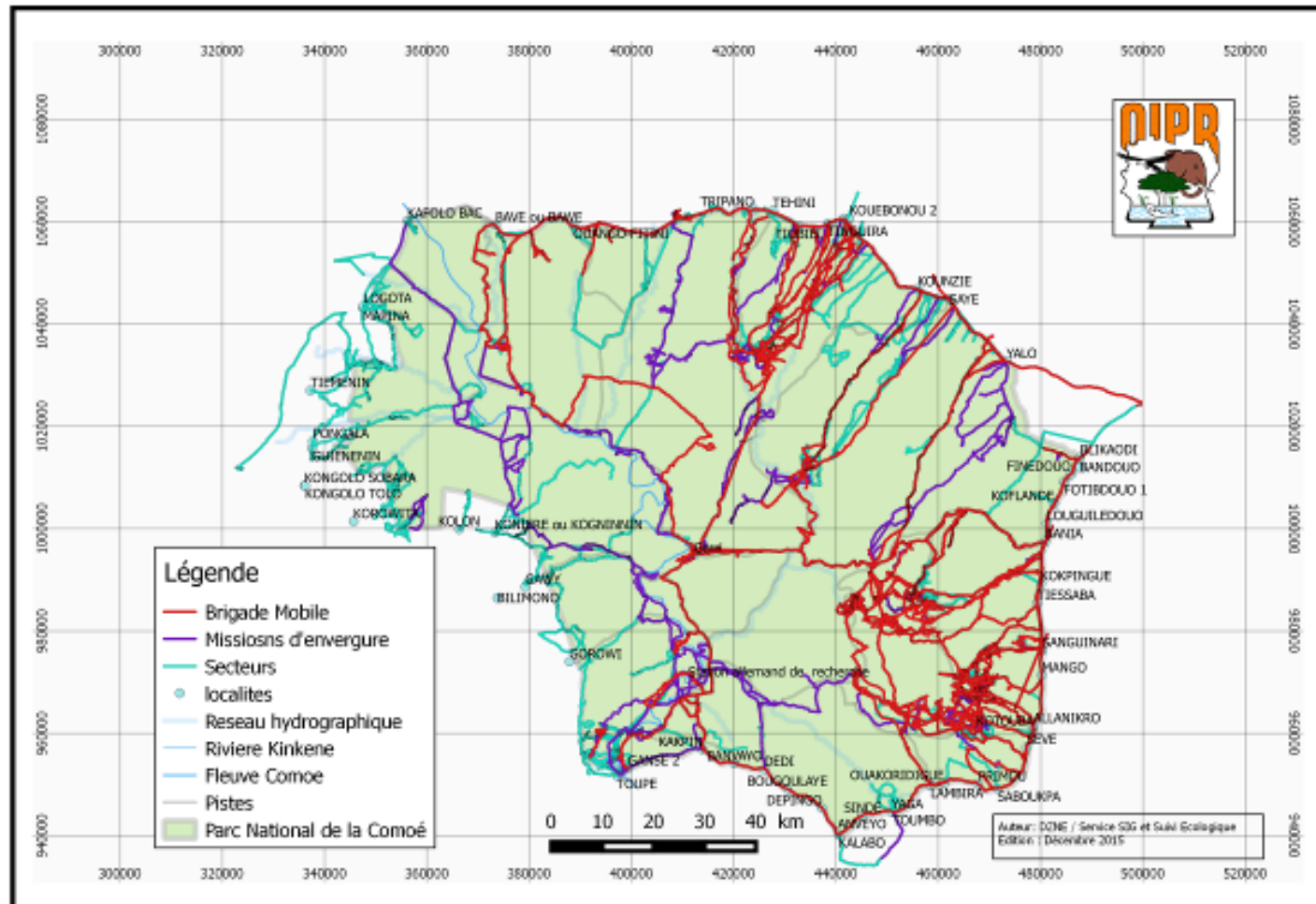
Néant

Annexe I : propositions d'indicateurs pour le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril (Cf. Rapport SOC 2014)

| INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV) | SITUATION DE REFERENCE | CIBLE (au bout de 3 ans) | SOURCE DE VERIFICATION | METHODES DE COLLECTE DE DONNEES | FREQUENCE DE COLLECTE DE DONNEES | SITUATION EN 2014 | SITUATION EN 2015 |
|--|--|--------------------------|---|---|----------------------------------|---|-------------------|
| INDICATEURS BIOLOGIQUES | | | | | | | |
| I.1 Augmentation des effectifs des buffles, cobes de Buffon et bubales de 10% par an, pendant une période de trois ans, soit de 30% de 2013 à 2015. | Buffles : 56 Cobes de buffon : 44 Bubales : 504 (Rapport de survol 2010) | A préciser avec l'UICN | - Rapports de suivi écologique - Rapports d'activités - Rapports de suivi évaluation | Inventaires aériens et Suivi pédestre Examens des rapports | Annuel | Buffles : 49 Cobes de buffon : 102 Bubales : 705 (Rapport de survol 2014) | |
| I.2 Augmentation de 10% sur 3 ans des indices de présence des chimpanzés et des éléphants, avec un minimum de 10 nids par km ² pour le chimpanzé et d'un taux de rencontre de 0,90 par km pour l'éléphant (dans la zone sud-ouest du PNC et la zone GEPRENAF). | Chimpanzé : 0,10 indices/100km Eléphant : 0,10 indices/100km (Rapport survol 2010) | A préciser avec l'UICN | - Rapports de suivi écologique - Rapports de suivi-évaluation - Rapports d'avancement du projet | Inventaires pédestres Examen des rapports | Annuel | Néant (nécessité d'une étude spécifique Eléphant, celle de Chimpanzé en cours) | |
| I.3 Augmentation de 10% par an sur 3 ans, des indices kilométriques d'abondance (IKA) d'espèces clés (buffle, cobe de Buffon, bubale) | IKA Buffle : 0,027 IKA Cobe de Buffon : 0,0212 IKA Bubale : 0,2724 (Rapport de survol 2010) | A préciser avec l'UICN | - Rapports de suivi écologique - Rapports d'activités - Rapports d'avancement | Inventaires pédestres Examen des rapports | Annuel | IKA Buffle : 0,0236 IKA Cobe de Buffon : 0,049 IKA Bubale : 0,339 (Rapport de survol 2014) | |

| INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV) | SITUATION DE REFERENCE | CIBLE (au bout de 3 ans) | SOURCE DE VERIFICATION | METHODES DE COLLECTE DE DONNEES | FREQUENCE DE COLLECTE DE DONNEES | SITUATION EN 2014 | SITUATION EN 2015 |
|--|--|---|--|---|----------------------------------|--|-------------------|
| INDICATEURS D'INTEGRITE | | | | | | | |
| I.4 Aucun empiètement agricole n'est observé dans le Parc national de la Comoé, en 2015. | 0,42 exploitations agricoles/10km (Rapport survol 2010) | 0 | Rapports de suivi écologique | Suivis pédestres Examen des rapports | Triennal | 0,12 exploitations agricoles/10km (Rapport survol 2014) | |
| I.5 Réduction d'au moins 75% des indices de présence des animaux domestiques dans le parc, de 2013 à 2015 | 28,01 indices/10km | 7 indices/10km | Rapports de suivi écologique | Inventaires aériens Analyse des rapports d'inventaires | Triennal | 0,31 animaux/10km (Rapport survol 2014) | |
| I.6 Diminution d'au moins 50% des indices de braconnage entre 2013 et 2015 | 2,9 indices/10km (Rapport survol 2010) | 1,45 indices/10km | - Rapports de suivi écologique - Rapports de suivi évaluation | Analyse des rapports de patrouilles | Triennal (2013-2015) | 0,75 indices/10km (Rapport survol 2010) | |
| INDICATEURS DE GESTION | | | | | | | |
| I.7 Au moins 4 kilomètres de patrouille est effectué dans 85% des quadrats de 10x10 km du PNC chaque année. | 0 (Rapports d'activités 2010) | 4kmx85% du nombre total de quadrats (132) | Rapports de patrouilles | Analyse des rapports de patrouilles | Annuel | 24 quadrats non parcourus | |
| I.8 Le plan d'aménagement et de gestion du PNC est officiellement adopté en 2013 et le taux d'exécution technique des plans annuels d'opération est d'au moins 75% chaque année pendant une période de 3 ans. | 0 (Rapports d'activités 2010) | 75% | - Arrêté ministériel - Rapports de suivi évaluation - Rapports d'activités | Analyse de la matrice de suivi du taux d'exécution du plan de travail | Annuel | Néant (PAG du PNC disponible en début 2015) | |
| I.9 Les AVCD sont mises en place dans 23 villages-centre entourant le PNC. | 0 (Rapports d'activités 2010) | 23 | Rapports d'activités ou de suivi-évaluation | Analyse des rapports d'activités et de suivi évaluation | Annuel | 20 AVCD dans villages centres et 3 dans villages non-centre | |

Annexe 2 : carte des trackings de patrouilles en 2015



Annexe 3 : quelques photos d'animaux photographiés en 2015

